



SEANCE DU 09 JUIN 2023

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 9 du mois de juin, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le jeudi 1^{er} juin 2023, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

Procurations : 9

Votants : 27

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Sophie DIEDERICHS, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDELBERT, Bernadette MAYLIE, Maud RIBERA, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Eric TOUBOUL, Lionel CAMBLANNE, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

1^{er} juin 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø

Pouvoirs :

Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE a donné procuration à Madame Carine QUINOT

Madame Isabelle ETCHEVERRY a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Madame Juliane VILLACAMPA a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Martine BACON-CABY a donné procuration à Monsieur Marc JOLLY

Monsieur Jeremie ELAN a donné procuration à Monsieur Alexandre d'INCAU

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Valérie CASTAING-TONNEAU

Objet : Approbation du contrat de service et du contrat de versement entre la commune de Seignosse et le CD40 pour l'accès au SAE (Système d'Archivage électronique) du Département des Landes



Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante que depuis 2019, le CD40 et le CDG40 ont entamé une réflexion pour développer une offre commune innovante à l'attention des collectivités landaises, centrée sur la problématique de la gestion des documents numériques et de l'archivage électronique.

Cette offre doit permettre de répondre à plusieurs problématiques rencontrées par les collectivités :

- fonctionnement interne, aspect organisationnel ;
- sécurisation juridique des informations de la collectivité ;
- sécurisation du patrimoine de la collectivité et accès futur des usagers aux archives numériques.

Aussi dès la fin de l'année 2021, il a été proposé aux services administratifs de la commune de participer à un projet expérimental mené par les archives départementales, le Département des Landes et le centre de gestion des Landes, comportant deux volets :

- un volet proposant aux collectivités de verser certaines de leurs archives définitives dans le Système d'archivage électronique du Département (CD40) ;
- un volet proposant aux collectivités une nouvelle prestation de la part du CDG40, portant sur l'accompagnement à la gestion des documents numériques.

L'expérimentation a été menée sur l'année 2022, concernant le 1^{er} volet, elle a notamment permis de tester une méthodologie-type de versements dans le SAE (Système d'Archivage Electronique) du Département, centrée sur un premier type d'archives (archives des conseils municipaux), afin d'évaluer sa faisabilité, sa pertinence, et sa « déployabilité » future sur le territoire.

A la fin de la phase d'expérimentation, il est proposé à la commune de Seignosse une « mise en production », afin d'organiser le flux d'archivage des conseils en procédant à de « vrais » versements dans le SAE, selon une méthodologie consolidée ;

Pour recourir au Système d'archivage électronique du Conseil départemental des Landes pour l'archivage de certains des documents électroniques de la commune, il est nécessaire de respecter le cadre réglementaire du « dépôt », tel que défini par le Code du patrimoine (L. 212-6 à 14).

Ainsi, la réglementation impose d'acter cette démarche par la validation conjointe des documents ci-joints :

- contrat de service entre la collectivité et le Département des Landes, actant le dépôt des archives électroniques dans le Système d'archivage électronique du Département des Landes ;
- contrat de versement des archives des conseils municipaux (premier flux d'archivage proposé aux collectivités).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le contrat de service entre la commune de Seignosse et le Département des Landes, actant le dépôt des archives électroniques dans le Système d'archivage électronique du Département des Landes et le contrat de versement des archives des conseils municipaux tels qu'annexés,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce contrat de service et ce contrat de versement.



**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Le/la secrétaire de séance

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**